

ROR NATIONAL 2026 : UNE BELLE PROMESSE... MAIS QUI TIENT LA ROUTE JUSQU'AU BOUT ?



Tribune de YVAN TOURJANSKY,
Président de l'Association Interprofessionnelle des URPS Franciliennes (AIUF)

Le Répertoire Opérationnel des Ressources passe national. L'Agence du Numérique en Santé l'a annoncé : à partir du troisième trimestre 2026 (et du 1^{er} trimestre 2027 pour l'Île-de-France), le ROR régional s'effacera au profit d'un référentiel national unique, centralisé, sécurisé, censé décrire l'intégralité de l'offre de soins sur le territoire. Établissements sanitaires, médico-sociaux, structures de ville, cabinets libéraux... Tout le monde dans la même base. Sur le papier, c'est exactement ce que nous appelons de nos vœux depuis des années. Alors, pourquoi cette annonce ne nous réjouit-elle qu'à moitié ?

Parce que l'AIUF sait, mieux que quiconque, ce que signifie « en théorie » dans le champ du numérique en santé.

Quinze ans d'attente, et maintenant ? Depuis 2007, le ROR existe. Depuis 2014, les présidents de plusieurs URPS réclamaient que les professionnels libéraux puissent y décrire leur activité — comme n'importe quel restaurant ou hôtel le fait naturellement dans les espaces numériques pour répondre aux besoins de leurs clients. En 2017, c'est l'URPS Masseurs-Kinésithérapeutes d'Île-de-France, avec celle d'Occitanie, qui a essuyé les plâtres pour engager la description de l'offre libérale. En 2021, l'AIUF proposait à l'ARS Île-de-France une convention spécifique sur le numérique, visant à « promouvoir le ROR et inciter les professionnels libéraux franciliens à décrire leur activité sur le portail. » En 2024, une expérimentation dans les Yvelines, avec comité technique, comité de pilotage et chargée de mission dédiée... Enfin une dynamique concrète.

Résultat aujourd'hui ? 92 % des établissements sanitaires sont décrits dans le ROR. 81 % des établissements et services médico-sociaux également. Bien. Mais quid des professionnels libéraux (kinésithérapeutes, infirmiers, orthophonistes, pédicures-podologues...) qui constituent pourtant le premier recours pour des millions de Français ? Pour les libéraux, l'interlocuteur privilégié, ce n'est pas le ROR, c'est l'Assurance maladie, celle qui porte le fameux Dossier Médical Partagé (DMP).

Le dernier kilomètre reste en jachère

L'Agence du Numérique en Santé se félicite par voie de presse que depuis octobre 2024, les professionnels de santé libéraux peuvent compléter leur offre de façon plus détaillée dans le ROR. Peuvent. Le mot est juste. Et révélateur. Car entre le possible et le réel, il y a un gouffre que ni les annonces institutionnelles ni les calendriers de déploiement ne comblent seuls. ▶

Ce que l'AIUF dénonce, c'est ce que nous appelons le problème du « dernier kilomètre » : on bâtit un référentiel national, on empile les strates techniques, on aligne les acronymes – ROR, RPPS, e-CPS, Ségur – mais l'orientation effective du patient, elle, n'est pas assurée. Pourquoi ? Parce qu'un référentiel n'est national au sens propre que si chaque professionnel concerné y figure réellement. Or l'addition d'initiatives locales, aussi louables soient-elles, ne fait pas un système. Une mosaïque de démarches volontaires ne remplace pas une politique d'intégration structurée, outillée, financée.

Combien de cabinets libéraux sont aujourd'hui absents du ROR ? Combien de patients sont orientés vers des professionnels indisponibles, ou ignorent l'existence de soignants qualifiés à deux rues de chez eux ? Ces questions méritent des réponses chiffrées, pas des promesses de trajectoire.

L'AIUF : un acteur engagé, pas spectateur

L'AIUF n'est pas là pour jouer les oiseaux de mauvais augure. Forte de sa légitimité interprofessionnelle – *elle réunit les URPS de six professions de santé libérales en Île-de-France* – et de sa mission explicite d'accompagnement du numérique en santé, elle a été à chaque étape au rendez-vous : portage politique, expérimentations de terrain, conventionnements avec l'Agence Régionale de Santé. Nous avons prouvé que la mobilisation est possible, y compris dans un contexte de tension forte sur les professionnels et les organisations.

Mais la responsabilité ne peut pas reposer uniquement sur les soignants eux-mêmes. Oui, chaque professionnel de santé doit s'assurer de sa présence sur le ROR : c'est une évidence que l'AIUF portera sans relâche. Mais l'État et les agences régionales ont aussi des obligations : simplifier l'accès à la plateforme, garantir l'interopérabilité des outils métier, accompagner les professions encore peu matures réglementairement.

Le ROR National est une chance. Ne la gâchons pas par un déploiement à géométrie variable. Les professionnels de santé et les patients n'attendent plus. Ils exigent un système qui fonctionne vraiment, jusqu'au bout du chemin.

L'AIUF (Association Interprofessionnelle des URPS Franciliennes) regroupe les Unions Régionales des Professionnels de Santé de six professions libérales en Île-de-France. Elle œuvre notamment à l'accompagnement du numérique en santé au service des professionnels et des usagers.

> En savoir plus sur aiuf.fr

Contact presse : 06 37 83 75 55